

Critères de répartition de la DHG dans les collèges du Doubs

Dotation par division selon les horaires officiels : 6° 28 h; 5° 25,5 h; 4° et 3° 28,5 h
+ ARE statutaires (UNSS, coordination EPS, laboratoire et cabinet)
+ % de la dotation selon les horaires officiels selon le tableau ci-dessous
+Heures des classes et dispositifs particuliers (classe relais, ULIS, UPE2A

Effectifs	E/D			
	20/22	22/24	24/26	>26
<250	5	6	7	9
250/400	2	3	4	5,5
400/600	2	2,5	3,75	4,25
600/800	1,5	2	3	4
>800	1	1,5	2,5	3

Majoration de 1% pour les établissements ECLAIR ou RRS

Majoration de 1% pour les établissements disposant d'ULIS, UPE2A, Internat d'excellence